

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 19 décembre 2017

BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT ALLEE DES FUCHSIAS

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce nouveau budget pour les 4 lots de l'allée des Fuchsias. Il s'équilibre en fonctionnement à 242 510 € et en investissement à 160 000 €.

TARIFS COMMUNAUX 2018

Le conseil fixe à l'unanimité le montant des tarifs communaux 2018 y compris ceux de la bibliothèque et d'occupation du domaine public.

SALLE DE DANSE - SALLE DES COQUELICOTS	4,50 € / Heure	
SALLE OMNISPORTS	132 €	
FERME DE MESSOUFLIN (fêtes de quartier)	53 €	Caution 300 €
Pen An Ilis	80€ Sans office	
SALLE OCEANE (GRANDE SALLE) - PARTICULIERS DE PLOUMOGUER		Caution Salle
Moins de 100 personnes	200€	OCEANE
Plus de 100 personnes	345 €	800,00 €

Des contrôles quant au nombre de personnes par groupe seront effectués Pas de location pour les particuliers & associations extérieurs à la commune

RECHAUFFE-PLATS (Office)		62 €	
MOBILIER (ensemble 1 table - 2 bancs)		1 table seule	1 banc seul
Commune	4,95€	2,65 €	1,30 €
Hors Commune	7,55 €	4,20 €	1,95 €

TARIFS CIMETIERES

	Columbarium (plaque de fermeture comprise ; frais de gravure exclus)	Cavurne (1 m x 0,80 m) - (caveau et monument à la charge des familles)
Droit d'emplacement	Néant	Néant
Concession 15 ans	270 €	56 €
Concession 30 ans	540 €	112 €
Plaque de fermeture	Gravure à la charge du concessionnaire	
	Concessions simples	Concessions doubles (Uniquement pour les concessions doubles existantes)
Concession 15 ans	88 €	170 €
Concession 30 ans	175 €	340 €

DROIT DE PLACE		Terrasse
1,15 € par mètre linéaire, avec un minimum de perception de 15 €	15 €/jour	60€/an

Ce tarif permet au commerçant de stationner pendant une durée maximale de 5 heures par jour. Pas d'application dans les cas d'action sociale (épicerie solidaire)

BIBLIOTHEQUE

Abonnement Famille 18 € Abonnement Individuel 10 € Pénalité 1 €

1 an d'abonnement offert aux nouveaux habitants

4

Les autres tarifs sont sans changement.

CONVENTION AVEC L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Familles Rurales, Association de PLOUARZEL est un acteur de la vie locale intercommunale. Elle développe des actions favorisant l'animation, le lien social. Elle se donne comme objectifs de développer un espace d'accueil des familles, de renforcer le réseau entre les acteurs du territoire, de développer de l'inter-génération et l'inter-connaissance dans les activités et actions de l'association et de développer des actions parentalité. Dans le cadre de ce dernier objectif la municipalité de Ploumoguier avait décidé de mettre en place un espace de rencontre Parents / Enfants autour du jeu (jeunes enfants non scolarisés), appelé « Café Poussette ». L'ouverture s'est faite le 30 avril 2015 et poursuivie depuis. Le conseil approuve, à l'unanimité, la reconduction de cette convention de 2018 à 2021.

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE : 1% culturel

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément dénommée « 1 % artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1 % du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une

ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré. Le conseil décide à l'unanimité d'acquiescer une œuvre d'une valeur d'environ 2 500€ dans le cadre de l'extension de la bibliothèque.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 (budget communal), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil accepte à l'unanimité cette autorisation.

INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC

Dénonçant l'absence de moyens alloués au comptable public qui entraîne un accroissement des missions de contrôle au détriment de celle de conseil aux collectivités, à l'unanimité, le conseil décide de ne plus lui accorder d'indemnité.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT – Pays d'Iroise Communauté

S'inscrivant dans une politique communautaire volontariste en faveur de l'habitat et du logement, la décision prise par la Communauté de communes d'élaborer un 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue une opportunité majeure pour donner une nouvelle impulsion aux outils et démarches en faveur d'un développement résidentiel répondant aux enjeux de notre territoire. La volonté exprimée par les élus est de continuer à faire du Pays d'Iroise un territoire où il fait bon vivre, grâce à une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins des ménages, qui permettra de notamment maintenir la vitalité des communes et de garantir les équilibres territoriaux.

La démarche engagée il y a plus d'un an et demi a démontré la capacité à travailler collectivement et à définir les enjeux structurants du territoire et d'associer de façon dynamique un partenariat étoffé.

Cette politique de l'habitat et du logement a été pensée de manière transversale car elle a des interactions avec les différentes composantes de la vie économique et sociale, les politiques de déplacements, de maîtrise des consommations énergétiques et foncières, ...

Les élus tiennent à maintenir l'attractivité en définissant un rythme de production de nouveaux logements qui soit en cohérence avec les ambitions souhaitées pour le territoire ainsi qu'avec le Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Brest. D'autre part, il s'agira de maintenir les efforts en matière de diversification afin de proposer un parcours résidentiel aux ménages, et ce à toutes les étapes de leur vie. La problématique du vieillissement de la population est notamment une réalité à intégrer dans les différentes politiques publiques.

Aussi, ce 2ème PLH poursuit et amplifie les actions sur la rénovation du parc privé ancien. Le développement doit passer par une maîtrise de l'urbanisation à moyen et long terme et s'inscrire dans une démarche de développement durable. En effet, l'enjeu du PLH est de « consommer » l'espace d'une manière qui permette à la fois d'en préserver les usages multiples et de satisfaire la demande en logements. Le programme d'actions, qui sera mis en œuvre sur la période 2018/2023, a été estimé à plus de 3 M€, et il s'inscrit pleinement et de manière transversale dans les 5 axes stratégiques du Projet de Territoire de la Communauté de communes, adopté en novembre 2014 :
• Fédérer : mobiliser les acteurs de l'intercommunalité dans la gouvernance du territoire et dans la construction de son projet d'avenir ;
• Aménager et développer : créer une dynamique de développement et un aménagement équilibré accessible, durable et solidaire ;
• Protéger et valoriser : préserver et valoriser l'environnement et les ressources ;
• Vivre ensemble : améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et les solidarités territoriales ;
• Coopérer : œuvrer de manière ouverte au développement du territoire avec les différents partenaires.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable au PLH de Pays d'Iroise Communauté.

AVIS SUR LES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE(SDEF)

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'élargissement des compétences du SDEF dans le domaine de la transition énergétique.

QUESTIONS DIVERSES

Un bilan très positif a été dressé des manifestations qui se sont déroulées sur la commune :

- Téléthon : très bonne implication des bénévoles et des associations partenaires, l'objectif de 300 repas vendus est atteint et 2 000 € seront reversés à l'AFM.
- Fête de Noël, Gouel An Nedeleg : Franc succès en journée de cette première édition, très bien organisée par l'association, La mise en valeur du site de Messouflin a été soulignée et le partenariat avec les associations et les commerçants a très bien fonctionné.
- Spectacle de Noël : le spectacle interactif, proposé par Ploum Pudding a beaucoup plu aux nombreux enfants.

Le conseil municipal fait un bilan du Comité de Pilotage qui a eu lieu lundi. Le questionnaire adressé aux parents fait apparaître une insatisfaction des TAP et le plébiscite pour un retour à la semaine de 4 jours. Les contraintes liées à l'organisation et les incertitudes financières ont été partagées. Le Conseil d'Ecole de janvier se réunira pour entériner une décision.